

Olivier Véran

Assises de la santé mentale et de la psychiatrie

27 septembre 2021

Seul le prononcé fait foi

Mesdames et Messieurs les professionnels de santé mentale et de la psychiatrie,

Mesdames et Messieurs,

Chers tous,

C'est un grand plaisir et une grande fierté pour moi d'ouvrir ces Assises de la santé mentale et de la psychiatrie.

J'espère, mais je sais déjà, que cet événement fera date dans la vie de ce ministère et bien au-delà, pour nos politiques de santé, parce que nous allons donner à la santé mentale et à la psychiatrie la place qui leur revient, une place à la hauteur de l'enjeu pour le quotidien des Français.

La crise sanitaire qui perdure nous commande **de ne pas baisser la garde**, d'où le choix d'une visio-conférence. C'est un peu moins convivial, je le regrette, mais cela permet aussi d'élargir l'audience et je me félicite que nous soyons aussi nombreux aujourd'hui. C'est le signe d'une forte attente sur les sujets essentiels que sont la santé mentale et la psychiatrie.

Merci donc, à vous toutes et tous qui nous suivez derrière vos écrans, d'être présents aujourd'hui. **Merci** à tous les intervenants qui se sont déplacés pour permettre de faire vivre les échanges. **Merci** aux organisateurs de cet événement et tout spécialement :

- Au **Pr Michel Lejoyeux** et à la Commission Nationale de la Psychiatrie qu'il préside ;
- Au **Pr. Frank Bellivier**, Délégué Ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie, ainsi qu'à tous les services du ministère fortement mobilisés depuis des mois pour faire de cet événement inédit une réussite, notamment la **Direction Générale de l'Offre de Soins**.

1. Rappel sur le sens de ces assises et leur préparation

1.1. Le bien être mental et la santé psychique constituent une préoccupation majeure pour chacun de nos concitoyens comme pour l'ensemble de la société. La crise sanitaire nous le rappelle quotidiennement : une augmentation importante des états dépressifs et anxieux a été constatée ces derniers mois chez de nombreux Français, tout particulièrement chez les **enfants**, les **jeunes** et les **personnes les plus vulnérables**.

J'ai moi-même, très tôt, été attentif et particulièrement préoccupé par les enjeux de santé mentale, dans un contexte de confinements successifs et de bouleversement du quotidien des Français. **J'ai régulièrement rappelé que chacun endurait ces épreuves « avec ses difficultés, ses doutes, ses craintes et ses angoisses »** (novembre 2020).

Des mesures ont été prises pour réagir dans l'urgence à une demande de soins en forte hausse, et je pense ici aux recrutements de psychologues dans les structures d'exercice coordonnée, aux « chèques psy » pour les étudiants ou pour les enfants et adolescents, permettant d'orienter les jeunes vers des parcours de soins.

Ces mesures étaient indispensables, mais elles appelaient également un vrai changement de braquet, d'ambition et même de modèle pour la santé mentale de nos concitoyens.

C'est pourquoi le Président de la République a souhaité que ces Assises soient organisées, pour que les réponses qu'elles inspireront puissent se traduire concrètement et puissamment. Afin, aussi, que les pratiques les plus **innovantes** en matière de prise en charge des troubles psychiques puissent se traduire rapidement dans le **quotidien** de nos concitoyens les plus touchés.

Cet événement rassemble tous les acteurs impliqués : représentants des usagers des services de santé mentale et de leurs familles ; professionnels de la psychiatrie mais aussi des autres disciplines. Et au-delà du champ strictement sanitaire : institutions et organismes publics et privés ; administrations publiques.

Cette large mobilisation sera, j'en suis certain, à la hauteur de l'enjeu. Elle est, quoi qu'il en soit, révélatrice de **l'ambition** que nous portons collectivement pour la santé mentale de nos concitoyens.

Nous ne sommes réunis ni pour un barnum, ni pour un café-philosophe à grande échelle, mais bien pour diagnostiquer, pour recenser, pour formuler des propositions concrètes et pour dessiner ensemble des perspectives qui rencontreront demain le quotidien des Français.

Je tiens aussi à souligner et à saluer la **dynamique interministérielle** à l'œuvre dans ces Assises. La santé mentale n'est pas que l'affaire du seul ministère des solidarités et de la santé. Elle est l'affaire de tous, c'est un enjeu collectif qui implique toutes les composantes de l'Etat.

Aussi, je tiens à remercier mes homologues ministres pour leur mobilisation et celle de leurs services : de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de l'Intérieur, du Travail, de la transformation et de la fonction publique, de la Justice, de l'Agriculture, mais aussi des sports, du handicap et naturellement, au sein de mon ministère, la ministre déléguée à l'autonomie et le secrétaire d'Etat chargé de l'enfance, Brigitte Bourguignon et Adrien Taquet.

Cette large concertation préalable à l'organisation de cet événement était indispensable pour rénover en profondeur notre politique de santé mentale et de psychiatrie.

Ces Assises ont un triple objectif :

- **D'abord, faire sortir le sujet de la santé mentale et de la psychiatrie, encore souvent tabou, de sa relative confidentialité et du domaine réservé des experts.** Nous devons le répéter avec force : c'est un sujet qui nous concerne tous. C'est

pourquoi il était fondamental que ces Assises soient largement ouvertes au public.

- Ensuite, il s'agit de **permettre à tous les acteurs présents d'exprimer leurs préoccupations, leurs analyses, leurs attentes, mais aussi leurs espoirs et leurs propositions**. Le champ est vaste : il mobilise des démarches variées et complémentaires, toutes orientées vers la meilleure prise en charge des patients atteints de troubles psychiques.
- Enfin, à travers l'échange de points de vue, il nous faut **dépasser des constats critiques pour dégager des convergences et formuler des propositions concrètes**. Un défi commun nous rassemble aujourd'hui : armer notre politique de santé mentale et notre psychiatrie pour leur permettre de répondre aux enjeux de cette décennie.

1.2. Il me paraît donc utile de rappeler comment ont été préparées ces Assises au regard des objectifs assignés.

Une mobilisation collective a été lancée dès le printemps dernier.

Elle s'est traduite par la constitution d'**un comité d'orientation** rassemblant 16 personnalités qualifiées, représentatives des diverses sensibilités en santé mentale et en psychiatrie.

La Commission Nationale de la Psychiatrie et ses différentes sous commissions ont joué un rôle actif, pour définir les thématiques des tables rondes et contribuer à leur constitution et animation.

La Délégation Ministérielle à la Santé Mentale et à la Psychiatrie a apporté tout son appui dans l'organisation du programme et a contribué à coordonner les travaux des services du ministère.

Les acteurs de la société civile ont répondu de leur côté à cette impulsion par une forte mobilisation, preuve, si besoin était, qu'il y a un besoin, une attente, un véritable enjeu de société.

Le questionnaire mis en ligne sur le site du ministère du 10 au 31 mai a été un vrai succès. **Plus de 15 000 réponses des professionnels de santé et du grand public ont été enregistrées.** Dans quelques instants, les résultats de cette enquête réalisée par Opinion Way vous seront présentés.

Par ailleurs, plus de quatre-vingt contributions ont été recueillies émanant d'institutionnels comme de particuliers. A défaut de pouvoir permettre à tous d'intervenir dans les tables rondes programmées, la diversité des points de vue a ainsi pu s'exprimer à travers ces contributions.

2. Ce que les contributions ont révélé – ce que les échanges de ces deux jours devraient confirmer.

Sans vouloir prendre les devants sur les présentations qui vont suivre, ou sur les débats qui vont s'engager, de ce que j'ai vu et entendu au cours de mes déplacements et de mes échanges avec des interlocuteurs, de ce que j'ai vécu de mon expérience médicale et ministérielle, **je retiens quelques constats et préoccupations fortes :**

- D'abord la nécessité de **faire partager à l'ensemble du pays** cette évidence **que la santé mentale est un enjeu majeur de santé publique qui appelle une mobilisation collective ;**
- Ensuite **que cette mobilisation justifie une approche nécessairement transversale de la santé mentale** qui doit reposer sur une articulation des compétences entre la prévention, le soin proprement dit et l'accompagnement social ;
- Le fait, par ailleurs, **que le dépistage précoce des troubles psychiques, particulièrement chez les plus jeunes, est une priorité ;**
- **Les progrès également qu'il nous reste à accomplir dans l'amélioration du parcours de soins :**
 - * pour le rendre plus lisible pour tous à commencer par les usagers ;
 - * pour rendre plus fluides les transitions à certaines périodes charnières (je pense particulièrement au passage de la psychiatrie de l'enfant à celle de l'adulte ou encore au passage aux troisième et quatrième âge pour ce qui est de la psychiatrie de la personne âgée);
 - * pour mieux répondre enfin aux besoins des publics vulnérables les plus éloignés de l'offre de soins – précaires, migrants personnes détenues...

Je suis également très sensible aux conditions d'exercice difficiles dans lesquelles les professionnels de la psychiatrie et de la santé mentale, fortement sollicités, sont amenés à répondre aux

demandes qui leur sont adressées – et je pense notamment aux évolutions récentes et toujours en cours qui affectent la mise en œuvre des pratiques d’isolement et de contention.

Travailler dans le domaine de la santé mentale et de la psychiatrie demande des qualités humaines et professionnelles hors du commun, des qualités qui se confrontent quotidiennement à des questions éthiques d’une **complexité redoutable**. Je connais **la difficulté extrême de votre travail au quotidien**, vous méritez respect et reconnaissance et je souhaite aujourd’hui, vous toutes et tous qui œuvrez pour la santé mentale de nos concitoyens, vous dire mon immense respect et ma reconnaissance totale.

Mais je sais aussi que ce secteur recèle de vraies et puissantes **capacités d’innovation**, pour faire bouger ses pratiques et ses organisations, en réponse à l’évolution des besoins. Il l’a clairement démontré à l’occasion de la crise sanitaire, avec le déploiement de prises en charge innovantes, notamment à distance.

Pour cela, nous devons poursuivre le développement **des protocoles de coopération entre professionnels** et favoriser l’émergence **de nouveaux métiers**, particulièrement dans le champ de la **pair-aidance**.

Je constate, pour m’en féliciter, que ces sujets de préoccupations sont parfaitement en phase avec les thématiques qui ont été identifiées par le comité d’orientation des Assises, et qui vont alimenter les différentes tables rondes d’aujourd’hui et de demain.

Vos échanges devraient donc confirmer la pertinence de ces thématiques, en dresser l'état des lieux et formuler des propositions de réponses constructives.

3. Ces Assises s'inscrivent dans une continuité qu'il faut amplifier

Ces assises sont un événement mais elles s'inscrivent dans une continuité : **nous ne partons pas de rien** et il me paraît important de le rappeler.

Depuis trois ans, le Gouvernement a inscrit son ambition pour la santé mentale et la psychiatrie dans **une feuille route** cohérente. Organisée autour des 3 piliers de la prévention, du parcours de soins et de l'insertion sociale, elle se décline en 37 actions concrètes. Le délégué ministériel **Frank Bellivier**, est chargé d'assurer le suivi de leur mise en œuvre, il le fait avec talent et passion, et j'y suis très attentif.

J'ai eu l'occasion de dresser un bilan d'étape de la feuille de route au début de l'année, devant le comité stratégique de la santé mentale et de la psychiatrie, et à l'occasion du congrès de l'Encéphale.

Aujourd'hui, et en dépit de certains retards imputables à la crise Covid, **les progrès relevés se sont confirmés**. J'en rappellerai ici brièvement les plus notables.

La promotion de la santé mentale a connu une avancée notable, avec le lancement en mai-juin d'une grande **campagne de communication**

de Santé Publique France, à destination des jeunes notamment, sur le souci et la préservation par chacun de sa santé mentale. Aucune campagne de communication sur ce sujet n'avait été engagée depuis près de 15 ans.

La prévention de la souffrance psychique se renforce également, avec la poursuite du déploiement du dispositif **Vigilans** de rappel et de suivi des personnes ayant fait une tentative de suicide. Déployé dans 12 régions métropolitaines sur 13, et dans 2 régions d'Outre-mer, il le sera dans l'ensemble des régions à la fin de cette année. Près de 15 000 patients ont intégré ce dispositif l'an passé, et 10 000 début juin de cette année.

Il sera complété, dès le 1er octobre, par l'entrée en fonctionnement du **numéro national de prévention du suicide**. Numéro gratuit, accessible 7J/7 et 24H/24, et depuis tout le territoire national, ce numéro permettra d'apporter une réponse immédiate aux personnes en détresse psychique et à risque suicidaire.

Au bout du fil, des professionnels de santé, formés, en lien avec les acteurs du territoire apporteront les réponses adaptées à chaque situation

S'agissant du **parcours de soins** et de la mise à disposition d'une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité, notre effort ne s'est pas relâché. Il s'est au contraire amplifié et accéléré, pour partie sous l'effet même de la crise. La dynamique de transformation impulsée et démontrée par les établissements et services a été accompagnée financièrement.

Pour 2020, ce sont plus de **70 millions d'euros supplémentaires** qui sont venus renforcer l'offre en santé mentale et en psychiatrie.

Ils ont permis de financer plus de **120 projets** au titre du rattrapage de l'offre en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, ou au titre de l'innovation organisationnelle. Ces appels à projets sont reconduits cette année, avec un volet complémentaire spécifique pour la psychiatrie périnatale dans le cadre de la stratégie des 1000 premiers jours portée par **Adrien Taquet**.

L'offre de soins et de soutien psychologique de l'ensemble de la population a également été renforcée dans le cadre du Ségur de la santé, avec le financement de 160 postes à temps plein de psychologues dans les Centres Médico-Psychologiques, un financement de 12 millions d'euros par an pendant trois ans pour le renforcement de l'accès aux psychologues dans les maisons de santé pluri-professionnelles et les centres de santé et le financement d'équipes mobiles psychiatrie précarité.

Pour 2021, la progression des ressources de la psychiatrie a été fixée à **2,4%**, avant intégration des mesures de revalorisation pour les ressources humaines prévues par le Ségur de la Santé. C'est une évolution sensiblement plus favorable que la trajectoire minimale (+1,9%) intégrée au sein du protocole de pluri annualité sur l'évolution des ressources des établissements de santé pour 2020 à 2022.

Au total et sur trois ans, **ce sont près de 250M€ supplémentaires** qui sont venus renforcer l'offre psychiatrique, en cohérence avec notre feuille de route.

J'ajoute que les chantiers des **grandes réformes structurelles** se poursuivent, malgré le contexte de la crise sanitaire :

- **la réforme du financement de la psychiatrie.** Elle vise à poursuivre la réduction des écarts inter et intra régionaux de l'offre de soins et à stimuler l'innovation et le dynamisme des établissements, tant pour le public que pour le privé. Elle entrera en vigueur l'an prochain, son décret d'application sera publié cette semaine. Je serai attentif à ce qu'on suive finement ses effets avec l'ensemble des acteurs. Il y a trop longtemps que nous attendons la mise en place d'une telle réforme qui permette réellement de valoriser les activités qui ont considérablement évolué pour ne pas prendre en compte les premiers impacts, les évaluer et corriger si besoin dans l'esprit de cette réforme ;

- **la réforme du régime des autorisations d'activités de soins en psychiatrie.** Elle doit permettre d'améliorer l'accessibilité et la qualité des prises en charge, de renforcer les coopérations entre acteurs sur un même territoire et de clarifier les prises en charge en cohérence avec la réforme du financement ;

- la validation par les Agences Régionale de Santé de la centaine de **Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM)** qui sont le cadre de déploiement territorial de parcours en santé mentale, avec vocation à rassembler tous les acteurs concernés. Nous sommes entrés désormais dans la phase de contractualisation des engagements de ces plans qui connaissent un véritable engouement. Pour y aider, nous

avons prévu dans le Ségur le **financement de coordonnateurs de ces projets territoriaux**. Une quarantaine a déjà été recrutée.

La crise sanitaire a par ailleurs montré, si besoin était, le rôle essentiel que peuvent jouer **les psychologues** dans la détection précoce, la prise en charge de la souffrance psychique et leur contribution quand leur offre est pleinement intégrée dans le parcours de soins. Nous avons ouvert ce chantier, je sais qu'il suscite parfois des incompréhensions pour des représentants de la profession, mais nous continuerons à avancer ensemble.

Enfin, s'agissant de **l'insertion sociale des personnes en situation de handicap psychique**, **Sophie CLUZEL y travaille activement** et je peux dire que là encore, l'effort ne s'est pas relâché, malgré le contexte, que ce soit en matière d'accès à **l'habitat inclusif**, à **l'emploi accompagné** ou de **soutien aux Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)**.

Les progrès sont donc réels, mais encore sans doute insuffisants et insuffisamment perçus. Ils doivent être consolidés et nous devons aller plus loin, comme nous y invite aujourd'hui le Président de la République.

3.2. Aussi, je voudrais terminer ce propos en évoquant quelques pistes de progrès qui me tiennent à cœur et qui, je n'en doute pas, nourriront vos débats.

La prévention de la souffrance psychique tout d'abord. Elle passe notamment par la solidarité. Il s'agit de se sentir solidaire du bien être mental d'autrui, en diffusant largement les outils de repérage et d'alerte des premiers signes de souffrance psychique.

A cet effet, le programme des **Premiers secours en santé mentale**, né en Australie en 2000, a fait ses preuves dans 26 pays. Adapté en France, ce programme a été initialement déployé dans 4 universités. Il le sera dans 16 universités à la fin de cette année, avec un objectif de formation de plus de 5000 secouristes.

D'autres institutions ont suivi depuis : l'administration pénitentiaire ; plusieurs départements dans le cadre du Service National Universel ; l'Assurance Maladie dans le cadre de sa stratégie de prévention 2019-2022 à destination des Jeunes de 16 à 25 ans non étudiants... Autant de relais dans le déploiement d'une politique de santé mentale qui requiert la mobilisation de toutes les énergies.

Une vraie **dynamique interministérielle** est aujourd'hui lancée, avec l'intention exprimée par différents Ministères de rejoindre prochainement ce programme: l'éducation nationale ; la Fonction Publique ; la Justice ; l'Intérieur ; l'Agriculture, mais aussi, bien évidemment, le Travail, dans le cadre de la préparation du 4ème plan de la santé au travail.

Je me réjouis de l'ampleur croissante qu'est en train de prendre ce mouvement. Il est porteur d'espoir pour une meilleure appropriation d'une culture de la prévention en santé mentale par nos concitoyens. Nous devons le soutenir.

L'attractivité de la psychiatrie reste en revanche pour moi une source d'inquiétude. Cette discipline, historique et noble, ne mérite pas le désintérêt qu'elle semble aujourd'hui susciter chez les jeunes médecins, comme le choix des internes ces dernières années paraît hélas le confirmer.

Et je me permets de dire à mes futurs confrères que devenir psychiatre, c'est être dépositaire de l'espérance, c'est soulager la souffrance, c'est faire vivre un humanisme non pas abstrait, mais un humanisme qui se frotte au réel et aux morsures du quotidien.

Au-delà de cet appel solennel que je lance aux internes, nous devons **poursuivre le renforcement déjà engagé des effectifs hospitalo-universitaires** en psychiatrie et pédopsychiatrie via notamment la création de 20 postes de Chefs de cliniques assistants en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et dans le champ de l'autisme et des Troubles du Neuro-Développement qui est engagée et que nous poursuivrons.

Je souhaite à cette occasion saluer la jeune génération de psychiatres et d'addictologues, qui porte haut et fort cette ambition pour l'avenir de leur discipline. Je sais pouvoir compter sur leur engagement.

Parallèlement nous devons **augmenter le nombre d'Infirmiers en Pratique Avancée en psychiatrie et santé mentale** afin d'apporter de nouvelles compétences et une collaboration pluri professionnels renforcée au sein des équipes.

Enfin, nous devons **intégrer plus massivement les innovations numériques en santé mentale.**

En effet notre pays se caractérisait jusqu'alors par un investissement insuffisant dans le numérique en santé, et notamment dans les établissements de santé. Selon France Biotech, la santé mentale est un des secteurs dans lequel le déséquilibre est le plus net entre l'offre numérique et les besoins. Je partage ce constat et je souhaite que cela change.

Certes la crise sanitaire a permis un certain « virage numérique » avec le développement de téléconsultations et de prise en charge à distance. Mais nous devons amplifier cette dynamique.

Pour cela, la mobilisation de tous est requise en portant une attention toute particulière à une « fracture numérique » si facilement rencontrée par les personnes atteintes de troubles psychiques utilisatrices de ces dispositifs.

Voilà, Mesdames et Messieurs les quelques considérations que je voulais partager avec vous en ouverture de ces Assises.

Je ne doute pas que vos échanges seront particulièrement riches et éclairants, je ne doute pas qu'ils dessineront des perspectives d'avancées et d'innovations probantes.

Les attentes de la société sont immenses, les détresses sont réelles, ces Assises ne seront donc pas un rendez-vous manqué. C'est votre responsabilité de médecins, de soignants, de patients, de proches, de citoyens. **C'est la responsabilité du Gouvernement.**

Nous serons au rendez-vous !

Je souhaite plein succès à vos travaux.